Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1853.

AVIS est donné aux actionnaires qui n'ont pas opéré le versement de 10 pour cent sur leur souscription au fond capital de cette compagnie, que le dit versement sera dû et devra être opéré ce bureau lundi, 3 octobre prochain, époque fixée par cette résolution, adoptée à l'assemblée des actionnaires, tenue le 24 janvier 1853.

1 sep. 30 sept. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie des Citernes de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1853.

AVIS est donné aux actionnaires que le versement de 10 pour cent sur leurs souscriptions au fond capital de cette compagnie, sera dû et devra être opéré au bureau lundi, 3 octobre prochain, époque fixée par cette résolution, adoptée à l'assemblée des actionnaires, tenue le 24 janvier 1853.

1 sep. 30 sept. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie des Moulins de Bienvenue, Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1853.

AVIS est donné aux actionnaires qui n'ont pas opéré le versement de 10 pour cent sur leurs souscriptions au fond capital de cette compagnie, que le dit versement sera dû et devra être opéré au bureau lundi, 3 octobre prochain, époque fixée par cette résolution, adoptée à l'assemblée des actionnaires, tenue le 24 janvier 1853.

1 sep. 30 sept. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie des Citernes de la Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1853.

AVIS est donné aux actionnaires que le versement de 10 pour cent sur leurs souscriptions au fond capital de cette compagnie, sera dû et devra être opéré au bureau lundi, 3 octobre prochain, époque fixée par cette résolution, adoptée à l'assemblée des actionnaires, tenue le 24 janvier 1853.

1 sep. 30 sept. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie des Moulins de Bienvenue, Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1853.

AVIS est donné aux actionnaires que le versement de 10 pour cent sur leurs souscriptions au fond capital de cette compagnie, sera dû et devra être opéré au bureau lundi, 3 octobre prochain, époque fixée par cette résolution, adoptée à l'assemblée des actionnaires, tenue le 24 janvier 1853.

1 sep. 30 sept. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie des Moulins de Bienvenue, Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1853.

AVIS est donné aux actionnaires qui n'ont pas opéré le versement de 10 pour cent sur leurs souscriptions au fond capital de cette compagnie, que le dit versement sera dû et devra être opéré au bureau lundi, 3 octobre prochain, époque fixée par cette résolution, adoptée à l'assemblée des actionnaires, tenue le 24 janvier 1853.

1 sep. 30 sept. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie des Citernes de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1853.

AVIS est donné aux actionnaires qui n'ont pas opéré le versement de 10 pour cent sur leurs souscriptions au fond capital de cette compagnie, que le dit versement sera dû et devra être opéré au bureau lundi, 3 octobre prochain, époque fixée par cette résolution, adoptée à l'assemblée des actionnaires, tenue le 24 janvier 1853.

1 sep. 30 sept. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie des Citernes de la Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1853.

AVIS est donné aux actionnaires qui n'ont pas opéré le versement de 10 pour cent sur leurs souscriptions au fond capital de cette compagnie, que le dit versement sera dû et devra être opéré au bureau lundi, 3 octobre prochain, époque fixée par cette résolution, adoptée à l'assemblée des actionnaires, tenue le 24 janvier 1853.

1 sep. 30 sept. F. FLANDERS, Secrétaire.

JOSEPHINE.

ALEXIS ROUSSEAU

CANDIDAT pour la place de Greffier de la 1re Cour du District.

LAURENT GRISCARD est candidat à la place de Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

P. M. BERTIN, ci-devant Greffier de la Troisième Cour de District, est candidat pour la place de GREFFIER de la même Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

THOMAS C. KELLY, Greffier de la Deuxième Cour de District, est candidat pour la même place.

W. F. CAMBLOS est candidat à la place de Greffier de la Troisième Cour de District.

W. A. MOTT est candidat à la place de Greffier de la Cinquième Cour de District.

A. A. LEBOUTEILLIER notaire, candidat à la place de Greffier de la Troisième Cour de District.

Charles A. Hopkins est candidat à la place de Greffier de la Quatrième Cour de District.

THOMAS GILLESPIE, Greffier de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, est candidat à la même place.

JOHN S. MASON,

Greffier actuel de la Cinquième Cour de District

est CANDIDAT

Comme Greffier de cette Cour

à l'élection aux urnes le 7 novembre 1853.

Greffier de la Cinquième Cour de District.

Ces nous comme autorisés à annoncer que SAMUEL G. MEM, est candidat à la place de Greffier de la Cinquième Cour de District de la Cour qui vous sollicitude.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1853.

AVIS est donné aux actionnaires qui n'ont pas opéré le versement de 10 pour cent sur leur souscription au fond capital de cette compagnie, que le dit versement sera dû et devra être opéré au bureau lundi, 3 octobre prochain, époque fixée par cette résolution, adoptée à l'assemblée des actionnaires, tenue le 24 janvier 1853.

1 sep. 30 sept. F. FLANDERS.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1853.

AVIS est donné aux actionnaires qui n'ont pas opéré le versement de 10 pour cent sur leur souscription au fond capital de cette compagnie, que le dit versement sera dû et devra être opéré au bureau lundi, 3 octobre prochain, époque fixée par cette résolution, adoptée à l'assemblée des actionnaires, tenue le 24 janvier 1853.

1 sep. 30 sept. F. FLANDERS.

Compagnie des Citernes de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1853.

AVIS est donné aux actionnaires que le versement de 10 pour cent sur leurs souscriptions au fond capital de cette compagnie, sera dû et devra être opéré au bureau lundi, 3 octobre prochain, époque fixée par cette résolution, adoptée à l'assemblée des actionnaires, tenue le 24 janvier 1853.

1 sep. 30 sept. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie des Moulins de Bienvenue, Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1853.

AVIS est donné aux actionnaires que le versement de 10 pour cent sur leurs souscriptions au fond capital de cette compagnie, sera dû et devra être opéré au bureau lundi, 3 octobre prochain, époque fixée par cette résolution, adoptée à l'assemblée des actionnaires, tenue le 24 janvier 1853.

1 sep. 30 sept. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie des Citernes de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1853.

AVIS est donné aux actionnaires que le versement de 10 pour cent sur leurs souscriptions au fond capital de cette compagnie, sera dû et devra être opéré au bureau lundi, 3 octobre prochain, époque fixée par cette résolution, adoptée à l'assemblée des actionnaires, tenue le 24 janvier 1853.

1 sep. 30 sept. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie des Citernes de la Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1853.

AVIS est donné aux actionnaires que le versement de 10 pour cent sur leurs souscriptions au fond capital de cette compagnie, sera dû et devra être opéré au bureau lundi, 3 octobre prochain, époque fixée par cette résolution, adoptée à l'assemblée des actionnaires, tenue le 24 janvier 1853.

1 sep. 30 sept. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie des Moulins de Bienvenue, Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1853.

AVIS est donné aux actionnaires qui n'ont pas opéré le versement de 10 pour cent sur leurs souscriptions au fond capital de cette compagnie, que le dit versement sera dû et devra être opéré au bureau lundi, 3 octobre prochain, époque fixée par cette résolution, adoptée à l'assemblée des actionnaires, tenue le 24 janvier 1853.

1 sep. 30 sept. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie des Citernes de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1853.

AVIS est donné aux actionnaires qui n'ont pas opéré le versement de 10 pour cent sur leurs souscriptions au fond capital de cette compagnie, que le dit versement sera dû et devra être opéré au bureau lundi, 3 octobre prochain, époque fixée par cette résolution, adoptée à l'assemblée des actionnaires, tenue le 24 janvier 1853.

1 sep. 30 sept. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie des Citernes de la Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1853.

AVIS est donné aux actionnaires qui n'ont pas opéré le versement de 10 pour cent sur leurs souscriptions au fond capital de cette compagnie, que le dit versement